

**Question orale de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "le deuxième Examen Périodique Universel de la Belgique"**

**Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, ma question porte aussi sur l'Examen Périodique Universel mais mon angle est différent de celui de mon collègue Crusnière. Je vais dès lors développer à nouveau ma question.

En effet, la Belgique vient de présenter son deuxième Examen Périodique Universel aux 193 membres et observateurs du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à Genève. Cette épreuve permet à chaque État membre de présenter et de défendre sa politique en matière de protection des droits humains.

À cet égard, notre pays peut se targuer d'un bilan satisfaisant, dont les progrès ont été salués par bon nombre de ses pairs. En effet, lors de son premier EPU en 2011, la Belgique acceptait de travailler sur 88 de 122 recommandations qui lui avaient été notifiées.

Malheureusement, l'absence à l'époque d'un système interne d'évaluation n'a pas permis d'établir un bilan précis de l'évolution des progrès réalisés.

Pour mener à bien ce nouvel exercice EPU, vous auriez dès lors émis la volonté de créer un mécanisme d'évaluation permettant d'analyser de manière systématique le travail accompli par la Belgique en matière de droits de l'homme.

Monsieur le ministre, suite aux recommandations formulées lors du premier EPU, la Belgique s'est attelée à la création d'un Institut national des droits de l'homme. Pouvez-vous m'informer de l'état d'avancement de ce dossier?

Parmi les recommandations reçues par la Belgique lors de ce deuxième examen, quelles sont celles qui, selon vous, mériteraient encore une attention plus particulière? Je pense que ces informations peuvent aider cette commission.

Pouvez-vous m'informer plus en détail du contenu du tableau de bord que vous souhaiteriez mettre en place et de la date à laquelle vos services estiment le voir opérationnel?

Projetez-vous de défendre la mise en place d'un tel mécanisme d'évaluation au niveau de l'Union européenne?

**Minister Didier Reynders:** Ik heb ook een antwoord op de vragen van mevrouw Lijnen en mevrouw Capoen.

En effet, j'ai eu l'honneur de présider la délégation belge à l'occasion du deuxième Examen Périodique Universel de la Belgique qui a eu lieu le 20 janvier devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Notre pays a été félicité pour les progrès accomplis depuis son dernier EPU en 2011. Mais notre pays a également reçu un grand nombre de nouvelles recommandations.

Heel veel aanbevelingen betroffen de oprichting van een nationaal mensenrechteninstituut en de ratificatie van een facultatief protocol bij het Folterverdrag. Die twee punten verdienen bijzondere aandacht.

En ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme national indépendant des droits de l'homme conforme aux principes de Paris, je voudrais signaler que le gouvernement belge a formellement réitéré son intention d'y travailler activement. Les travaux ont été entamés. Sa mise en place effective est prévue pour la fin de la législature.

Je vous invite à demander plus de détails à mon collègue de la Justice, étant entendu qu'il s'agit d'un dossier qui nécessite une coordination entre l'autorité fédérale et les différentes entités fédérées, ce qui probablement prend un peu de temps.

Over de ratificatie van het facultatief protocol bij het Folterverdrag kan ik u mededelen dat er zo spoedig mogelijk werk van zal worden gemaakt.

Comme je l'avais dit à Genève, la Belgique est tout à fait consciente de l'importance du protocole optionnel et l'a signé en 2005. Elle n'a certainement pas fait part d'un manque d'intérêt à l'égard de la ratification de ce protocole, mais ce dernier est également lié à la mise en place du mécanisme national, ce qui a engendré un certain retard, ce que je déplore d'ailleurs.

J'ai attiré l'attention de mes collègues en Conseil des ministres sur ce point. J'espère que nous aurons l'occasion de présenter au parlement un projet de ratification, même si l'ensemble des dispositions liées au mécanisme national ne sont pas encore mises en œuvre.

En d'autres termes, je ne trouve pas normal que, depuis plus de dix ans, nous n'ayons pas ratifié un protocole additionnel en matière de lutte contre la torture, même si nos complexités institutionnelles expliquent probablement nombre de ces retards. Je plaide pour que tout soit mis en œuvre en la matière, ce que nous faisons avec mon collègue de la Justice.

En ce qui concerne la Convention-cadre sur les minorités, en vue d'aboutir à un accord en Belgique sur la définition des minorités nationales nécessaire pour lever la réserve belge, j'ai lancé un groupe de travail en 2014. Le 6 juillet dernier, lors de la Conférence interministérielle de politique étrangère, j'ai personnellement inscrit ce point à l'agenda et ai proposé de poursuivre les travaux.

J'ai enfin reçu ce lundi 15 février le nom des représentants de la Région bruxelloise à ce groupe de travail. Dès lors, je ne manquerai pas de convoquer une réunion rapidement. Je l'ai confirmé hier en Conférence interministérielle de politique étrangère, puisque nous avons reçu depuis pas mal de temps la liste des représentants de la Région flamande, de la Région wallonne, des différents partenaires, mais pas encore de la Région bruxelloise. Après plusieurs rappels, je viens de recevoir ce lundi le nom des participants à ce groupe d'experts.

À présent que la Région bruxelloise semble aussi intéressée à la définition des minorités, nous allons pouvoir entamer les travaux. J'espère que ce groupe d'experts progressera et que nous pourrons évoluer vers une définition commune en la matière.

De problematiek van geweld tegen vrouwen is inderdaad aan bod gekomen tijdens de UPR. Vele aanbevelingen betroffen aanmoedigingen betreffende de uitvoering van het nieuwe nationale actieplan inzake gendergerelateerd geweld.

Ons land heeft die aanbevelingen positief ontvangen en zal er de nodige opvolging aan geven.

Ik wil nog meegeven dat een lid van de beleidsceel van de staatssecretaris voor Gelijke Kansen deel uitmaakt van de Belgische delegatie.

Je profite d'ailleurs de cette remarque pour remercier l'ensemble des départements fédéraux et des entités fédérées qui ont participé à cet exercice. Cela nous a permis d'entendre des remarques très diverses de 104 délégations à Genève – je ne dis pas cela pour votre commission, monsieur le président - qui disposaient d'une minute et dix secondes pour faire part de leur appréciation sur le respect des droits de l'homme en Belgique.

Je reprendrai deux commentaires qui m'ont particulièrement interpellé, ceux de la Biélorussie et de la Fédération de Russie qui m'ont interrogé sur le drame, dans certains cas, de la pauvreté des enfants en Belgique. Nous tentons évidemment de répondre à cette interrogation importante. Nous essayons d'avancer et je remercie tous les départements, quelles que soient les entités, qui ont participé. Je ne commente pas les interventions du Bahreïn sur la situation des femmes dans notre pays.

Je ne manquerai pas de consulter la société civile et de l'impliquer dans le suivi de cet exercice. Elle était d'ailleurs déjà impliquée en amont. La session de Genève a eu lieu il y a quinze jours. Nous recommencerons avec des participants de la société civile pour le suivi des recommandations. Ce suivi,

en matière de droits humains, reçu par la Belgique dans les différents processus liés aux droits de l'homme, s'opère déjà de façon systématique au niveau de l'administration.

Une consultation interne, dans le format que l'on qualifie de "corps multi", réunissant représentants des administrations et cabinets fédéraux, de même que des représentants des Régions et Communautés, est organisée tous les six mois. Elle permet de passer en revue l'état de mise en oeuvre de l'ensemble des recommandations que notre pays a reçues, que ce soit dans le cadre de procédures onusiennes, comme celle de l'Examen Périodique Universel que je viens d'évoquer, ou dans le cadre des conclusions et de l'observation finale des organes des traités des Nations unies, ou dans celui de procédures d'autres instances actives en matière de droits humains, comme le Conseil de l'Europe. Celui-ci vient d'ailleurs de nous faire parvenir un certain nombre de recommandations et de remarques sur la politique concernant les personnes handicapées.

J'ai en outre décidé de porter les résultats de ces réunions semestrielles au niveau politique, en créant un mécanisme de suivi au niveau national, tant au niveau du Conseil des ministres qu'à celui du Comité de concertation. Il me semble en effet indispensable qu'un suivi politique régulier soit fait afin que la Belgique mette en oeuvre sans délai ses engagements. Les droits de l'homme sont un pilier important de notre politique étrangère. Ils doivent également être intégrés dans tous les aspects de notre politique interne.

En tant que ministre des Affaires étrangères, je veillerai à continuer à porter une attention particulière au suivi de ces questions. Je vais donc proposer au Conseil des ministres de développer un tableau de bord comparable à celui que nous mettons en oeuvre pour la transposition des directives européennes dans le cadre du marché intérieur.

Je souhaite vraiment que les recommandations émises lors de l'Examen Périodique Universel fassent l'objet d'un suivi à l'échelon fédéral dans un tableau de bord permanent qui nous permettra de voir les avancées réalisées et les retards malheureusement constatés. Je souhaite présenter également ce tableau de bord au Comité de concertation pour que les entités fédérées soient également placées devant leurs responsabilités en ce qui concerne la mise en oeuvre des recommandations qui dépendent soit exclusivement des entités fédérées, soit d'une collaboration entre le fédéral et les entités fédérées.

Nous aurons donc régulièrement ce point de la situation, que je suis d'ailleurs disposé à présenter au parlement. Il n'y a pas de raison d'attendre simplement la prochaine Évaluation Périodique Universelle. Nous devons pouvoir avancer entre-temps.

J'ai également proposé une démarche au niveau européen. Je l'ai dit en séance plénière à plusieurs reprises: je suis favorable à la mise en place d'une évaluation périodique de tous les États membres de l'Union européenne sur le respect de l'État de droit et des droits de l'homme au sein de l'Union européenne. J'ai entamé des consultations avec mes collègues à cet effet. J'en ai parlé à plusieurs partenaires lors de rencontres bilatérales. J'ai eu l'occasion de présenter un *non-paper*, un non-papier, à mes collègues des États fondateurs de l'Union européenne lors d'une réunion récente à Rome. Je viens encore cette semaine, au Conseil Affaires générales, de présenter cette même proposition à tous les collègues européens.

Nous avons fourni les mêmes éléments d'information à tous les États membres. Nous avons proposé que, pour le Conseil européen de mars, et nous verrons comment progresser, on puisse demander aux instances européennes d'avancer dans cette matière. J'ai pris la peine de rencontrer aussi le premier vice-président de la Commission européenne, M. Frans Timmermans, mon ancien collègue néerlandais des Affaires étrangères, pour lui présenter aussi la procédure.

L'idée serait la suivante – mais nous sommes prêts à discuter des modalités: demander à la Commission européenne de présenter un rapport annuel sur l'évolution de la situation de l'État de droit dans les 28 États membres de l'Union européenne. Cette évaluation pourrait être accompagnée de recommandations. Le débat pourrait dès lors intervenir au sein du Conseil Affaires générales.

Je l'ai dit en séance plénière en réponse à plusieurs questions, je pense qu'il n'y a pas de raison d'accorder moins d'attention à l'État de droit que l'on en accorde à la situation budgétaire des différents États membres.

La réaction de tous les pays qui sont intervenus a été très positive. Je pense en particulier à l'Italie, à la Suède et au Danemark mais également à la France ou à l'Allemagne qui ont réagi à la proposition.

Nous allons maintenant chercher à introduire, dans les conclusions d'un des prochains Conseils européens, une référence à cette situation de l'État de droit. Il est d'autant plus important de mettre en place un mécanisme général de revue européenne de l'État de droit que nous connaissons aujourd'hui un certain nombre de débats en matière de migration ou de sécurité qui entraînent l'adoption de très nombreuses législations. Dans le cadre de l'adoption de ces législations, il me semble utile d'évaluer la relation entre la nécessaire démarche en matière de migration ou de sécurité pour protéger nos citoyens, d'une part, et les libertés individuelles, la protection de la vie privée, d'autre part.

Il ne faut pas se contenter de pointer du doigt un État européen de temps en temps – comme on le fait parfois de manière forte et comme nous l'avons vu ces dernières années, ces dernières semaines, voire ces derniers jours – sans accepter de débattre de la situation dans les vingt-huit États membres. Il est en effet trop simple de pointer un État du doigt sans regarder la situation dans les vingt-huit États membres.

Par ailleurs, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois devant cette commission, je trouve un peu dommage que l'Union européenne s'érige en donneur de leçons partout dans le monde, sans accepter de regarder en face la situation sur son propre territoire. Il serait peut-être utile d'être un peu moins donneur de leçons ailleurs dans le monde, tout en faisant part d'une expérience, de ce que nous avons réalisé au cours de ces dernières décennies sur notre territoire. Il s'agit de propager non pas le modèle mais le résultat de l'intégration régionale en Europe mais en étant beaucoup plus vigilant sur le respect des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe même, à l'égard des États membres et en particulier des États qui nous ont rejoints au cours des dernières années. Il faut vérifier l'État de droit non seulement lors de l'entrée dans l'Union européenne mais aussi par la suite, comme on le fait pour les situations budgétaires et économiques. À travers cela, on pourrait également vérifier le respect d'un certain nombre de valeurs par toutes celles et tous ceux qui veulent devenir citoyens européens et qui nous rejoignent sous une forme ou sous une autre comme citoyens européens aujourd'hui.

C'est dans cet esprit que j'ai proposé cette démarche au Conseil européen. Je crois qu'il faut donner l'exemple. Nous allons le faire en Belgique en vérifiant la mise en œuvre des recommandations qui nous sont communiquées par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies au niveau fédéral comme au niveau interfédéral au Comité de concertation. Je souhaite porter cette même démarche au niveau européen. Cela prendra du temps.

Mais il ne faut pas se tromper: entre l'exercice budgétaire que j'ai connu à la fin du dernier millénaire en tant que ministre des Finances et l'actuel, une évolution très significative s'est dessinée. J'espère donc que, si nous entreprenons une démarche relative à l'État de droit, nous enregistrons des progrès annuels en ce domaine. Il s'agit d'avoir le même courage qu'au moment des discussions budgétaires. Je gage qu'au sein de l'Union européenne, nous aurons à cet égard une capacité au moins égale à celle qui se manifeste dans d'autres régions du monde.

**Katrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, j'interrogerai également Koen Geens sur la création de l'Institut des droits humains.

Je vous remercie, par ailleurs, d'avoir remis les problèmes dans le bon ordre. Vous ne serez pas étonné que je partage votre analyse de la protection et de la promotion des droits de l'homme au sein de l'Union européenne. Il reste en effet beaucoup de travail à accomplir en ce domaine, notamment sur le plan de la responsabilité des États membres.

Enfin, je me réjouis d'apprendre que nous allons mettre en place un mécanisme qui nous permettra, à l'échelle locale et nationale, de mettre à exécution toutes ces recommandations que notre pays se doit de respecter – cela va de soi.